



**ACTION
6**

**L'AIDE AU RÉPIT
ADMINISTRATIF**

**Prévenir les risques
d'épuisement liés à la
surcharge administrative**

LA MSA AGIT POUR PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE AGRICOLE



**santé
famille
retraite
services**

L'essentiel & plus encore

En 2024, la MSA a lancé une expérimentation d'accompagnement individuel visant à soutenir les agriculteurs en difficulté dans la gestion de leurs démarches administratives. Cette action s'inscrit dans une logique de prévention de l'épuisement professionnel, à la suite d'un diagnostic réalisé par un travailleur social de la MSA.

Ce dispositif permet un soutien unique et ciblé, assuré par un assistant administratif avec qui la MSA a contractualisé. L'assistant administratif intervient directement auprès de l'exploitant pour faciliter l'apurement de ses démarches administratives et l'aider à reprendre la main sur sa gestion quotidienne en cas de risque d'épuisement professionnel lié à une surcharge administrative.

❖ Un réseau pour soutenir les chefs d'exploitation

Des professionnels de l'assistance administrative accompagnent les exploitants en difficulté sur trois volets :

- **Assistance administrative** : courriers, rédaction de documents, tri et classement des documents et des factures, établissement du livret MicroBA.
- **Obligations réglementaires** : registre d'élevage, mouvements du cheptel, déclaration des revenus professionnels MSA, soutien à la demande de prise en charge de cotisations MSA, déclaration fiscale.
- **Soutien au numérique et méthodologie** : utilisation d'ordinateur, outil bureautique, méthodologie de classement des documents, organisation.

La durée maximale de la prestation est de 3 jours, avec possibilité de déplacement sur l'exploitation.

L'accompagnement s'articule autour d'une relation tripartite entre le travailleur social de la MSA, l'assistant administratif et l'exploitant. Cette prestation est cadrée par une contractualisation entre les caisses de MSA et des prestataires assistants administratifs (indépendants, cabinets comptables, associations, entreprises de secrétariat...), selon un cahier des charges précis.

❖ Une action concrète de prévention du mal-être agricole

Au second semestre 2024, **30 caisses de MSA ont mis en œuvre le dispositif d'aide au répit administratif, permettant à plus de 370 exploitants agricoles de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.**

L'aide au répit administratif est une réponse concrète, innovante et humaine pour prévenir l'épuisement professionnel des exploitants agricoles, lorsqu'ils se trouvent confrontés à une surcharge administrative.

Grâce à une intervention directement sur le lieu d'exploitation, ce dispositif garantit une approche efficace et adaptée au rythme l'exploitant. Il vise à résorber les retards administratifs, à optimiser l'organisation des documents et à rétablir les liens avec les partenaires institutionnels (centres de gestion, administrations fiscales, banques, MSA, etc.).

L'accompagnement proposé permet d'amorcer une réflexion sur l'organisation de leur exploitation et la prise en compte des tâches administratives.

Ce temps dédié favorise une reprise en main progressive, en encourageant l'autonomisation administrative grâce à la transmission d'outils et de méthodes de gestion, et, le cas échéant, en facilitant le recours à une prestation adaptée.

Une première évaluation réalisée début 2025 a mis en évidence un haut niveau de satisfaction parmi les exploitants accompagnés, les travailleurs sociaux et les prestataires impliqués. L'expérimentation se poursuit en 2025.

Comment agir à nos côtés ?

L'aide au répit administratif s'appuie sur un **réseau de prestataires**. Toute structure intéressée, privée, publique ou associative, peut intégrer ce réseau en contractualisant avec la MSA.

La MSA mobilise également ses **partenaires de terrain** pour faire connaître le dispositif aux exploitants en difficulté et les orienter vers les équipes spécialisées.



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore